

Prochain n° d'Irri.pl@ine : **jeudi 14 avril 2011**
Un numéro spécial « arrêtés préfectoraux »
vous sera envoyé d'ici là, si nécessaire.

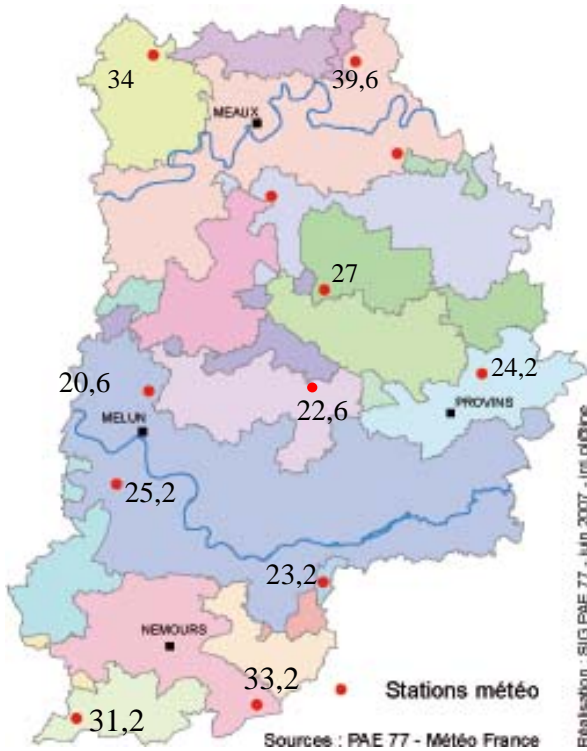
METEO

➤ Données climatiques de février

Le mois de février a été faiblement arrosé. Il n'est tombé que 20 mm à Melun, contre 50 mm en moyenne sur 20 ans. Ces faibles **précipitations** n'ont pu participer à la recharge hivernale des nappes, pourtant bien engagée.

Les **températures** du mois de février sont quant à elles supérieures d'1°C à la moyenne des 20 dernières années, avec 5,8°C en moyenne journalière contre 4,8°C sur la période 1991-2010.

Les **ETP**, avec 0,76 mm/jour, sont au niveau de la moyenne mensuelle.

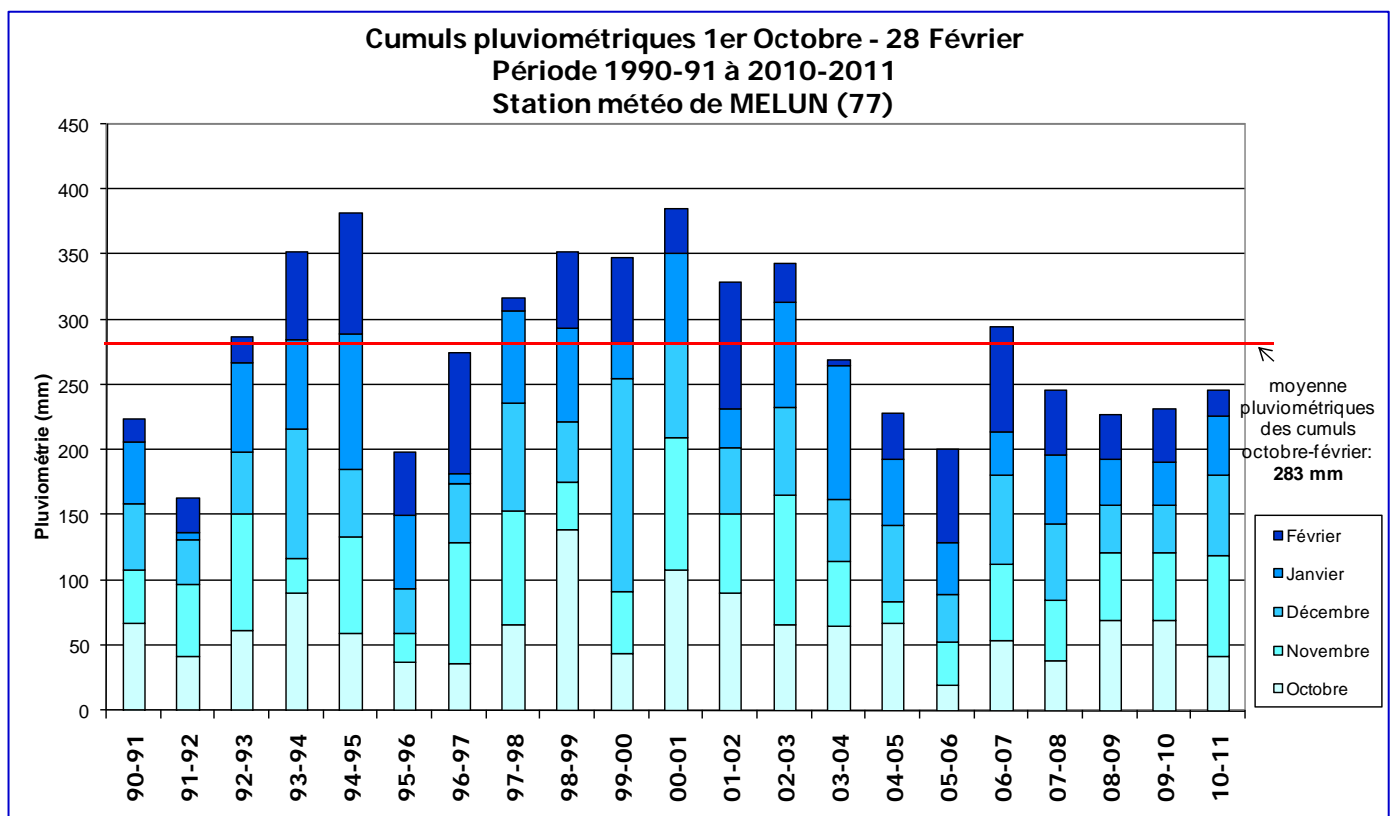


Cumuls des précipitations (mm)
du 1^{er} au 28 février 2011

➤ Cumul pluviométrique hivernal

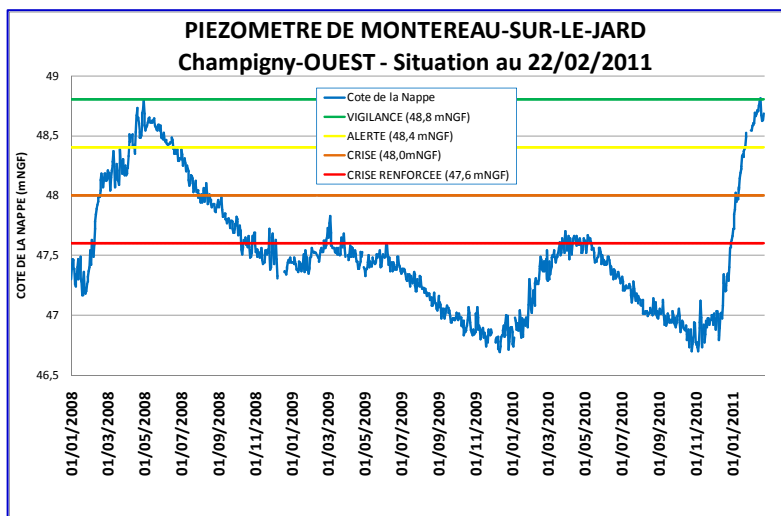
Depuis le 1^{er} octobre 2010, il est tombé près de 250 mm cumulés à Melun. Sur la période 1^{er} octobre – 28 février, on constate donc un déficit de 30 mm par rapport à la moyenne des 20 dernières années.

Avec respectivement 78 et 62 mm, ce sont les mois de novembre et de décembre qui ont le plus contribué au cumul pluviométrique hivernal, bénéfique à la recharge des nappes.



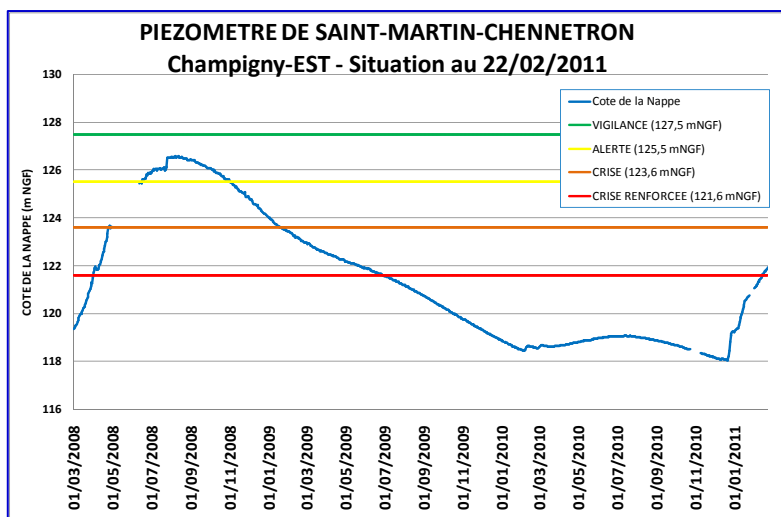
NAPPE DU CHAMPIGNY

➤ Situation de la nappe



Le 22 février 2011, le piézomètre de **Montereau-sur-le-Jard** indiquait 48,67 m NGF et celui de **Saint-Martin-Chennetron** 121,92 m NGF. Les précipitations hivernales et le maintien en situation de Crise Renforcée jusqu'au 25 février ont permis une recharge hivernale de la nappe.

Sur le secteur de **Champigny Ouest**, le niveau piézométrique est revenu au niveau du seuil de vigilance, qui n'avait pas été mesuré depuis mars 2008. Constatant cette évolution, l'arrêté préfectoral du 25 février 2011 a levé toutes les mesures de restriction et d'interdiction des usages de l'eau sur le secteur Champigny Ouest.



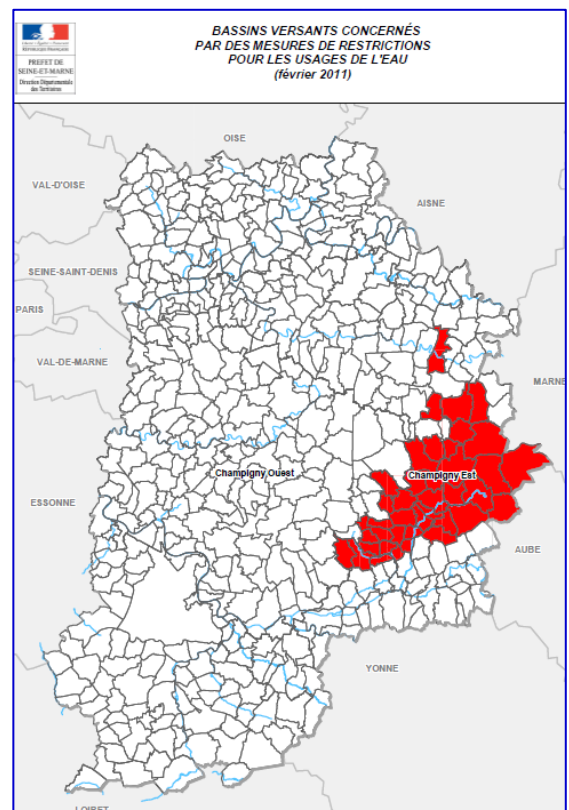
Le seuil de crise renforcée étant toujours franchi pour le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron, la situation de **Crise Renforcée** a été maintenue sur le secteur **Champigny-Est** où continuent de s'appliquer les mesures de restriction et d'interdiction. (Les communes de Augers-en-Brie, Cerneux, Courtaçon, La Ferté-Gaucher, Sancy-lès-Provins et Villiers-Saint-Georges sont concernées par les restrictions pour l'utilisation de l'eau à partir du réseau d'eau potable uniquement.)

La partie Est de la nappe a une plus grande inertie et la recharge se trouve toujours décalée dans le temps ; elle peut se poursuivre jusqu'en juin.

➤ Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny

Le protocole de Gestion Collective expérimenté depuis la Campagne 2009 sera reconduit dans les grandes lignes pour 2011. Les quotas individuels seront attribués à partir des assolements irrigués prévisionnels que vous nous avez déclarés.

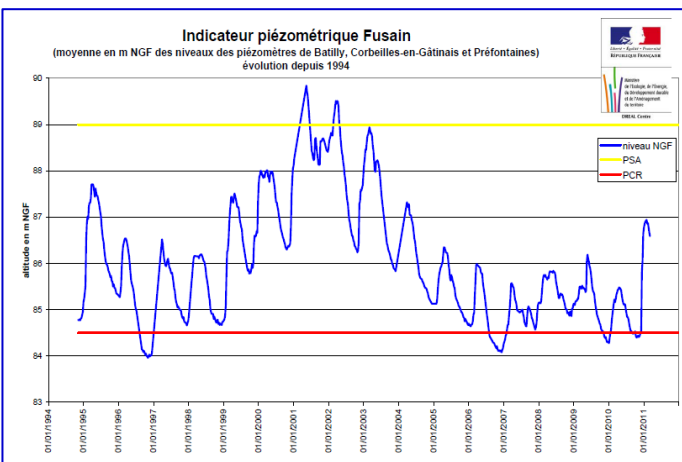
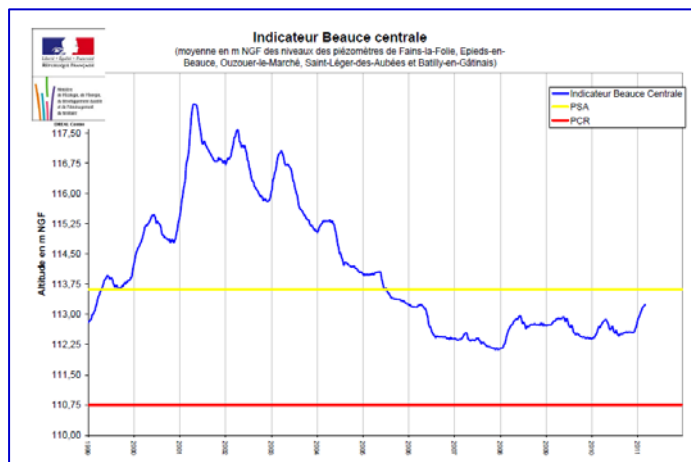
La somme des volumes individuels attribués devra correspondre au volume maximal dédié à l'irrigation pour la campagne 2011, ce volume n'étant pas encore fixé (il était de 4,2 millions de m³ en 2010 pour une demande initiale globale de 6,05 millions). Des coefficients correctifs par type de culture pourront alors de nouveau être introduits pour calculer votre quota individuel.



NAPPE DE BEAUCE

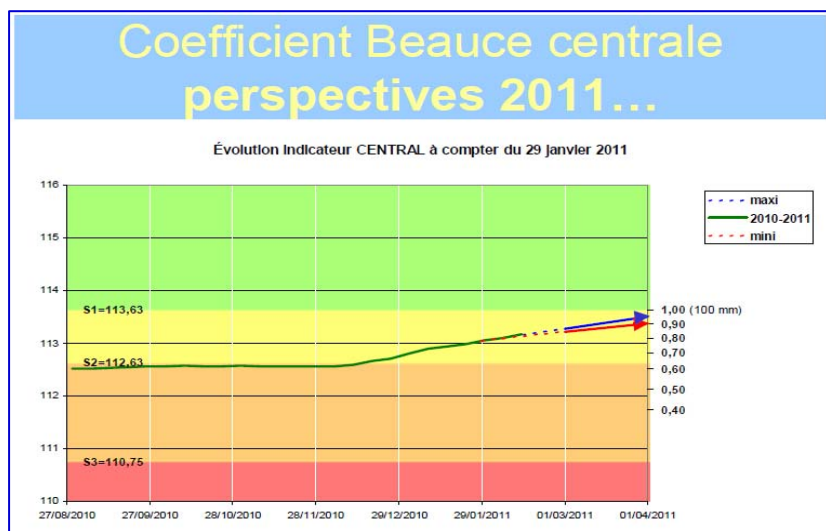
➤ Situation de la nappe

Le 6 mars 2011, l'indicateur piézométrique pour le **secteur Beauce Centrale** était à 113,24 m. Celui du **secteur Fusain** était à 86,59 m. Sur ce secteur, on observe déjà une petite baisse de l'indicateur piézométrique depuis un mois (-0,35 m)... évolution directement liée à la faible pluviométrie du mois de février.

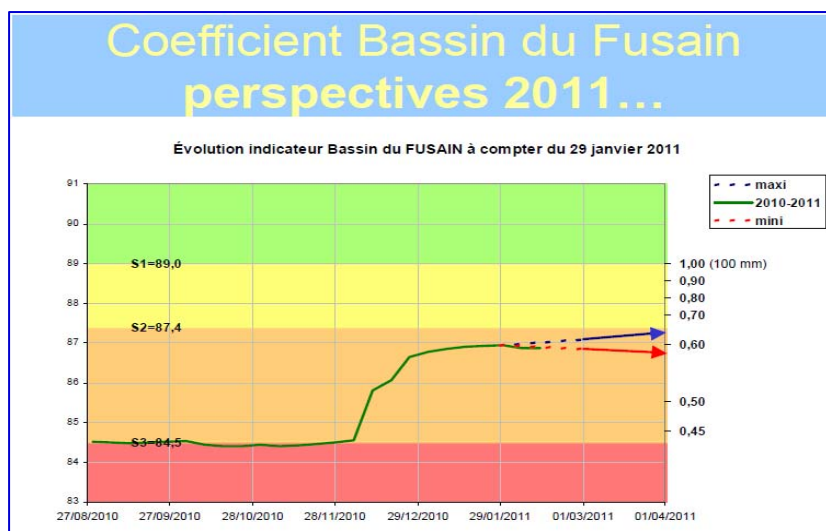


➤ Gestion Volumétrique sur la Nappe de Beauce

Depuis 2010, la Nappe de Beauce a été divisée en quatre secteurs de gestion traités indépendamment, avec pour chacun des indicateurs propres. C'est le **niveau de l'indicateur piézométrique** du secteur considéré qui détermine le **coefficient** à affecter au volume de référence individuel pour connaître le quota disponible de l'exploitation pour la campagne 2011. Les premières simulations effectuées par la DIREN (et présentées le 14 février 2011) donnent :



- pour le secteur **Beauce Centrale**
un coefficient de :
0,91
(mini = 0,9 et maxi = 0,95)



- pour le **Bassin du Fusain**
(4 communes en Seine-et-Marne :
Beaumont-du Gâtinais, Château-Landon,
Chenou et Mondreville),
un coefficient de
0,589
(mini = 0,58 et maxi = 0,63)

IMPORTANT :

Les irrigants exploitant des ouvrages dans les deux secteurs se verront affecter **à toute l'exploitation**, le coefficient **le plus élevé** des deux secteurs.